Division de l'Enseignement Privé



Déroulement du mouvement des maitres du second degré Rentrée scolaire 2025

Date	Etape
Lundi 10 février 2025	Date limite d'enregistrement des demandes de constitution d'agrégats par les chefs d'établissements
Jeudi 20 février 2025	Date limite de transmission à la DEP par les chefs d'établissements des demandes de postes spécifiques
Vendredi 7 mars 2025	Transmission à la DEP par les chefs d'établissements de la liste des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (cf document académique - annexe I) – Etat récapitulatif par discipline
Lundi 17 mars 2025	Date limite - Envoi à la DEP des déclarations d'intention de demande de mutation (cf annexe 2) et demandes de complément horaire (cf annexe 3).
Jeudi 20 mars 2025	Transmission par la CAE de l'implantation des berceaux
Jeudi 27 mars 2025 au	Extraction des servies vacants
lundi 31 mars 2025	Validation agrégats, extraction BO, saisie dans E3P (fin de traitement TRM 26/03)
Mardi 1 avril 2025 au mercredi 2 avril 2025	Contrôle par les chefs d'établissements des services vacants dans l'aide au mouvement. Les services vacants ne peuvent plus être modifiés. Il faut contacter la DOS.
	Saisie des services susceptibles d'être vacants (retraites, intention de mutations,
Lundi 7 avril 2025 au mercredi 16 avril 2025	Publication des services déclarés pour le mouvement : Ouverture du serveur pour la saisie des vœux par les enseignants
Jeudi 17 avril 2025	Edition des vœux par la DEP
Jeudi 19 juin 2025	1ère CCMA MOUVEMENT: contrats définitifs et provisoires
Vendredi 20 juin 2025 et lundi 23 juin 2025	Transmission des avis d'affectations aux chefs d'établissement par courrier électronique qui ont un délai de 15 jours pour faire connaître leur avis. Les chefs d'établissement en informent les candidats retenus.
Mardi 8 juillet 2025	2ème CCMA MOUVEMENT : affectations des lauréats et ajustements
Mercredi 9 juillet 2025	Transmission des avis d'affectations aux chefs d'établissement par courrier électronique qui ont un délai de 15 jours pour faire connaître leur avis
	Les chefs d'établissement en informent les candidats retenus.
Vendredi 22 août 2025	3 ^{ème} CCMA MOUVEMENT : derniers ajustements
Lundi 25 août 2025	Envoi des avis d'affectation aux chefs d'établissement qui en informent les candidats retenus